

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****Séance du mardi 24 février 2026**

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mercredi 11 février 2026, s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de VOUGY, le mardi 24 février 2025, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

**▪ A l'ouverture de la séance :**

**Etaient présents :** **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS; **MIEUSSY :** Régis FORESTIER **Commune de SCIONZIER :** Julien GAL, **Commune de THYEZ :** Sylvia CAIZERGUES, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Jean-Philippe MAS, Richard BARANTON, Marie-Pierre PERNAT, Christophe PAULIN, Jeanne VAUTHAY, Christian BOUVARD, Sabine TOUNA, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Christian HENON, Sandro PEPIN, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Christophe PERY, Yves MASSAROTTI; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Gilles PEGUET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Pascal POCHAT-BARON, Daniel REVUZ; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Luca PUGIN, Daniel REVUZ.

**Etaient absents ou excusés (titulaires) :** **Commune de CLUSES :** Jean-Pierre STEYER; **Commune de MARNAZ :** Chantal VANNSON, Hakim BOURAHLA; **MIEUSSY :** Didier JANCART, **Commune de THYEZ :** Sylvain VEILLON, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Pierre STEYER, Pierre PERY, Antoinette MATANO, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Julien DUSSAIX, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Stéphane BOUVET, Jean-Charles MOGENET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	:	42
<b>Quorum</b>	:	22
<b>Nombre de membres présents</b>	:	24
<b>Pouvoirs :</b>	:	0

**RAPPORTEUR :** Monsieur Christophe PERY, Vice-Président.

**Délibération n° 2026-10** (Question n°6)

**OBJET :** **« ADMINISTRATION GENERALE »** - Fixation du montant de la subvention ordinaire de fonctionnement attribuée à l'Amicale du Personnel de notre syndicat, au titre de l'exercice 2026.

Depuis 2006, les agents de notre syndicat ont constitué une Amicale, qui se dénomme « Amicale du Personnel », dont les statuts sont conformes à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Cette association a pour objet d'offrir à ses membres des prestations à caractère social, culturel ou sportif.

Il est proposé, comme cela se pratique depuis plusieurs années, d'accorder à cette association une subvention ordinaire de fonctionnement, au titre de l'exercice 2026.

Le montant de la subvention s'élevait à 1 250 euros en 2025.

Il est proposé de fixer le montant de la subvention accordée à cette association au titre de l'exercice 2026, au même montant à savoir 1 250 euros.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

***Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 26 janvier 2026 et par le Bureau syndical le 2 février 2026, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :***

- Fixe à 1 250 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à l'Amicale du Personnel du syndicat, au titre de l'exercice 2026.
- Rappelle que cette association devra rendre compte à notre syndicat des conditions d'utilisation de ces fonds publics.


- Précise que cette dépense sera imputée au budget principal, au chapitre 65, article 6568, fonction 020.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits

Le Secrétaire de séance,

Richard BARANTON  


Le Président

  
Frédéric CAUL-FUTY  
